

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · DÉPARTEMENT DU GERS

Elections Législatives du 4 Mars 1973

2ème CIRCONSCRIPTION

union centriste pour une démocratie moderne

Electrices, électeurs,

La France, depuis 15 ans, a connu la stabilité. Grâce à sa politique internationale, elle bénéficie de la paix. Néanmoins, nos jeunes ont besoin d'une sécurité encore plus grande à tous égards.

Aussi, me référant à mon action depuis plusieurs années, ai-je placé ma profession de foi sous le signe de la persévérance.

Je veux, en maintenant l'ordre républicain, défendre nos libertés pour assurer la sécurité de tous ceux qui travaillent et qui œuvrent pour notre chère Gascogne.

En vous demandant de me renouveler votre confiance, je vous demande d'approuver ce que j'ai réalisé et ce que j'ai la volonté d'entreprendre en faveur de tous les citoyens et de la Gascogne.

AGRICULTEURS : Après vous avoir fait accorder en 1968 l'Indemnité Viagère de Départ, je vous avais promis que mon action porterait en priorité sur la RENOVATION RURALE. Je vous en ai obtenu les avantages pour cette année 1973 et pour les deux suivantes, à partir desquelles notre département sera définitivement classé ZONE DE RENOVATION. RURALE.

A la suite des calamités agricoles dont notre département a été victime en 1971 et 1972, je suis intervenu immédiatement en faveur des exploitants sinistrés pour les aider et pour que de légitimes subventions leur soient accordées. Je déposerai devant l'Assemblée Nationale un projet de loi pour qu'à l'avenir une meilleure protection puisse être assurée à ces exploitants.

SALARIES : je demanderai la diminution de certaines dépenses - quelquefois stériles - pour vous permettre d'obtenir une plus juste harmonisation de vos rémunérations, notamment le salaire minimum à 1 000 Francs et son évolution avec le S.M.I.C.

JEUNES : Je vous avais également promis de porter tous mes efforts sur l'Emploi. Or durant ces cinq dernières années le nombre d'emplois créés a beaucoup plus augmenté dans notre circonscription que dans l'autre. Entre 1968 et 1972, le nombre d'emplois créés dans notre circonscription de CONDOM correspond à une augmentation de 11 % du nombre d'emplois existant en 1968, ce qui est considérable par rapport aux résultats obtenus dans d'autres départements dont l'économie est similaire à la notre. Les perspectives actuelles permettent d'affirmer que le nombre de ces emplois sera très rapidement multiplié par trois et même par quatre. Les réalisations en cours laissent espérer la création dans notre circonscription de plus de 1.500 emplois nouveaux pour cette seule année 1973.

Jeunes exploitants agriculteurs, vous méritez des vacances comme les travailleurs des villes. Les obligations qui sont les vôtres ne doivent pas vous priver de loisirs et du repos que vous méritez. Je m'attacherai donc à ce que vous les obteniez avec l'aide de l'Etat qui doit notamment vous permettre d'obtenir de meilleurs et plus nombreux équipements sportifs.

En outre, je m'associerai au projet de Loi pour l'application immédiate du droit de vote à partir de 18 ans.

PERSONNES DU 3ème AGE : Au cours de l'année 1972, le minimum vieillesse a été majoré de 23 %, et en même temps, les plafonds des ressources à ne pas dépasser pour bénéficier des avantages vieillesse ont évolué parallèlement. Cependant, il reste encore beaucoup à faire : au cours de la prochaine législative, je défendrai le taux de retraite équivalent, à 60 ans, à celui qui est actuellement perçu à 65 ans, ainsi que l'extension à toutes les catégories sociales de la couverture vieillesse, de même que vous pouvez être assurés de mon action pour la création de maisons de retraite modernes, équipées de centres récréatifs.

FEMMES ET JEUNES FILLES : J'ai apporté tout mon appui au projet de Loi : "A travail égal, salaire égal" et je me battrai pour que celui-ci aboutisse dans les meilleurs délais afin que tout employeur soit tenu d'assurer, pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de la rémunération entre les hommes et les femmes. J'apporterai mon soutien à l'amélioration des conditions d'attribution de l'allocation-orphelin.

ARTISANS ET COMMERÇANTS : Une revalorisation de 15% du montant des retraites a été appliquée à compter du 1er Octobre 1972, de même qu'une aide financière de cessation d'activité a été instaurée.

La fiscalité est incontestablement le domaine qui vous préoccupe le plus. Je prends l'engagement d'œuvrer pour l'égalisation des conditions d'imposition, la suppression de la patente et la révision de la T.V.A. au détail.

RAPATRIES : J'ai voté contre l'ensemble du projet de Loi relatif à l'indemnisation des Français rapatriés car je l'ai jugé insuffisant. Je me battrai, dans le futur comme je l'ai fait dans le passé, pour une plus grande solidarité en faveur des rapatriés du 3ème âge et le bénéfice des prestations de Sécurité Sociale; ainsi que pour résoudre le problème des retraites afin que les droits acquis en Afrique du Nord soient respectés en Métropole. J'appuierai devant l'Assemblée Nationale une nouvelle loi d'indemnisation pour en augmenter le plafond, réajuster les crédits accordés à l'industrie, et doter l'ANIFORM de crédits suffisants pour que les dossiers soient liquidés plus rapidement. Je suis intervenu à de nombreuses reprises devant la tribune de l'Assemblée Nationale et je m'engage à poursuivre mon action jusqu'à ce que j'obtienne satisfaction.

ANCIENS COMBATTANTS : J'ai réclamé que s'exerce véritablement la solidarité nationale en faveur de toutes les victimes de guerre et dans ce but, j'ai proposé :

— Un rapport constant pour une redéfinition de l'indice de rattachement qui doit suivre les promotions des fonctionnaires.

— L'égalité des droits.

— La majoration des pensions de veuves.

— La détermination, en accord avec les groupements des anciens Combattants, le Ministère et le Parlement, des critères d'attribution de la carte des Anciens d'Afrique du Nord, en se basant sur la Loi Fondamentale.

— La retraite professionnelle au taux plein, à 60 ans pour les prisonniers de guerre, et à 55 ans pour les déportés, les internés et les mutilés bénéficiant d'une invalidité définitive de 85 % ainsi que du statut des Grands Mutilés.

Je maintiendrai mes positions et les défendrai jusqu'à ce qu'elles soient définitivement adoptées.

FONCTIONNAIRES : Mes diverses interventions en votre faveur et plus spécialement pour les fonctionnaires des Postes et Télécommunications, ont permis d'aboutir à des résultats concrets. Je continuerai mon action pour une amélioration de vos conditions d'existence et de votre niveau de vie afin que l'augmentation des traitements suive la hausse du coût de la vie en tenant compte des rémunérations pratiquées dans d'autres secteurs.

ENSEIGNANTS : Je m'efforcerai d'aboutir à une moindre rigidité des statuts qui interdisent pratiquement le passage d'un corps à l'autre, et une amélioration des statuts des auxiliaires.

En ce qui concerne **l'EQUIPEMENT,** vous savez tout ce que j'ai personnellement fait pour que notre département puisse sortir de son enclavement. J'ai ainsi obtenu, en dehors des avantages de la RENOVATION RURALE, d'importantes subventions hors programme et exceptionnelles qui ont permis notamment de répondre aux besoins des communes les plus défavorisées ou d'entreprendre des travaux qui s'avéraient les plus urgents.

J'ai obtenu en outre que soient avancées de une, et même quelquefois de deux années, les commandes du matériel qui va permettre la mise en service prochaine des nouvelles installations de télécommunications et de téléphone dans la plupart des communes de notre circonscription.

Je prends l'engagement de me battre pour que les subventions destinées aux communes et plus particulièrement à la voirie soient augmentées et que la T.V.A. soit réduite pour être ramenée à 7 %.

Je connais le désir de protection de la nature qu'ont beaucoup d'entre vous. En tant que Président, depuis 1967, du "Groupe Parlementaire des Problèmes concernant la Protection de la Nature", dont l'action a été couronnée de succès non seulement en France mais en Europe, je peux exprimer toute ma solidarité à votre cause.

C'est donc avec sérénité que mon ami Jean FAGET et moi-même attendons votre verdict et votre accord. Conscient d'avoir rempli ce mandat en honnête homme, fier d'avoir obtenu pour mon département davantage que d'autres pour d'autres régions, je vous demande de me renouveler votre confiance pour bâtir ensemble dans la paix et la liberté, une France jeune et une Gascogne prospère.

Plus que jamais :

POUR LA LIBERTÉ

POUR LA GASCOGNE

POUR LA RÉPUBLIQUE

Pierre de MONTESQUIOU

Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1939 - 1945 - Croix de la Valeur Militaire.
Combattant volontaire de la Résistance
Docteur en Droit -Licencié ès Lettres
Diplômé des Sciences Politiques
Propriétaire Agriculteur
Membre du Conseil de l'Europe
Président de la délégation française de l'Union Interparlementaire
Maire de Marsan - Conseiller Général du Gers
DEPUTE SORTANT

CANDIDAT SUPPLÉANT :

Jean FAGET

Conseiller Général du Canton d'Eauze
Maire d'Eauze
Docteur Vétérinaire
Officier du Mérite Agricole
Chevalier des Palmes Académiques

Les Imp. de Gascogne 32100 Condom